

L'ELECTEUR

Le numéro : 1 centin.

LA COMPAGNIE D'IMPRIMERIE DE QUEBEC.
Propriétaire

Edition quotidienne

EPHEMERIDES
8 septembre.

☞ *Nativité de la Bien Heureuse Vierge Marie.*

1397—Thomas, Duc de Gloucester, assassiné à Calais.

1474—Naissance du poète italien Ludovico Arioste.

1650—Mort de la Princesse Elizabeth, fille de Charles Ier.

1760—Montréal se rend aux Anglais.

1873—Evacuation de Verdun, France, après une occupation de 3 ans par les Allemands.

1876—Résignation de Mgr. Bourget comme évêque de Montréal.

1879—Mort à Paris de Cham, artiste caricaturiste.

1879—Les troupes autrichiennes entrent à Novi-Bazar.

QUEBEC, 8 SEPTEMBRE 1880.

LOI SUR LE TABAC

Comme cette loi a été considérablement modifiée à la dernière session, nous croyons être utile à nos lecteurs de la campagne en en mettant sous leurs yeux un résumé.

I. TABAC ET FABRICANTS DE TABAC.

Il y a trois espèces de tabacs d'après le statut : 1o. *Tabac brut* ou non fabriqué, en feuilles ; 2o. *Tabac fabriqué* signifie tout article fait avec du tabac brut par quelque procédé que ce soit ; 3o. *Tabac étalon*, celui composé de dix pour cent d'eau et quatre-vingt pour cent de matière solide. C'est d'après ces données que son poids devra être calculé.

D'après la loi, un *fabricant de tabac* signifie toute personne qui par elle-même ou son agent, fabrique ou met en œuvre ou prépare de quelque manière que ce soit le tabac brut en tabac à fumer, à chiquer ou à priser, ou en toute autre espèce. La fabrication des cigares tombe dans la même catégorie.

Licences. Tout fabricant de tabac est tenu de prendre une licence. Néanmoins, une personne cultivant du tabac sur ses terres, uniquement pour son usage et celui des membres de sa famille demeurant avec elle sur la terre où le tabac est cultivé, n'a pas besoin de licence, et ce tabac ne sera pas soumis non plus au droit d'exercice, pourvu toujours que la quantité ainsi cultivée en une même année n'exécède pas 30 livres pour chaque membre adulte du sexe masculin de la famille, demeurant sur la terre.

Chaque licence pour fabrication du

tabac doit contenir une liste et description de tous outils et machines employés, spécialement de toutes presses, machines et moulins à hacher. Elle doit aussi mentionner si du tabac brut ou étranger ou importé doit être employé dans la manufacture pour laquelle la licence est demandée.

La demande de licence pour la culture du tabac pour le commerce décrit la localité ou terre où le tabac sera cultivé, et spécifie aussi le nombre maximum des plants et le maximum de l'étendue de terrain que le requérant se propose de mettre en culture durant l'année de sa licence. La concession de cette licence est approuvée par l'inspecteur du district, et celui qui veut obtenir cette licence doit conjointement et solidairement avec pas moins de deux ni plus de six cautions solvables consentir à Sa Majesté une obligation pour une somme égale au montant auquel le percepteur du revenu de l'intérieur estime les droits que doit payer la personne qui a obtenu licence. Les cautions sont obligées de justifier de leur solvabilité par affidavit. Chaque demande de licence est transmise par le percepteur du revenu à l'inspecteur du district.

La personne qui a obtenu une licence pour fabriquer le tabac entièrement ou en partie avec de la feuille étrangère doit payer, en la recevant, au percepteur du revenu \$75.00. La licence pour fabriquer du tabac cultivé en Canada coûte \$50.00.

DRÔITS D'EXCISE.

Les droits suivants sont imposés sur le tabac fabriqué en Canada : 1o. Sur le tabac fabriqué et à priser de toute espèce (excepté les cigares) fait en tout ou en partie avec de la feuille étrangère, contenant pas moins de 10 par cent d'eau, vingt centins par livre ou quantité moindre qu'une livre ; 2o. Sur les cigares faits en tout ou en partie de tabac en feuille étranger et contenant pas moins de 10 pour cent d'eau, quarante centins par livre ; 3o. Sur le tabac fabriqué de toute espèce (excepté les cigares et le tabac canadien en torquette ordinaire) lorsqu'il est fait uniquement de tabac du Canada, contenant pas moins de 10 pour cent d'eau, quatorze centins par livre ; 4o. Sur les cigares faits exclusivement de tabac cultivé au Canada, etc., trente centins ; 5o. Sur le tabac Canadien appelé tabac blanc en torquette, étant la feuille roulée et tressée, mais non pressée, quatre centins par livre,

Le tabac canadien en torquette ordinaire sera mis en rouleaux ne pesant pas plus de deux livres chacun et enveloppé dans une bande en papier afin que l'estampille puisse y être apposée. (Sect. 82).

Tout tabac cultivé au Canada et préparé pour le commerce doit, en sortant des mains de l'occupant de la terre où il a été cultivé, être directement porté et déposé dans une manufacture de tabac licenciée et inscrit dans le livre de fonds de commerce du fabricant de tabac, ou mis dans un entrepôt de tabac.

Tout cultivateur de tabac licencié qui désire manifester le tabac ou partie du tabac cultivé sur sa ferme en tabac canadien, en torquette ordinaire pour le commerce, peut le faire sans payer de licence de fabrication, pourvu qu'en demandant sa licence de culture il ait déclaré son intention de le faire et que la licence renferme cette autorisation. Mais ce tabac devra toutefois être estampillé avant d'être enlevé du terrain où il aura été cultivé.

AMENDES.

Toute personne non licenciée qui a en sa possession une presse à tabac, moulin pour le hacher ou le moudre ou toutes autres machines destinées à la fabrication du tabac, est passible d'une amende de \$50.00 à \$100.00.

Toute personne non licenciée en la possession de laquelle on trouve du tabac brut ou manufacturé, délié ou paqueté etc., est passible d'une amende de \$50 à \$200.00.

Quiconque résiste aux officiers du revenu ou se porte sur eux à des voies de fait, est coupable de félonie et puni, s'il est déclaré coupable, par emprisonnement pour une période de six mois à cinq ans.

Il y a plusieurs autres dispositions, mais elles sont sans intérêt pour les cultivateurs.

Comme on le voit par ce résumé, les cultivateurs n'ont plus le droit de cultiver du tabac sans licence que pour leur usage personnel. S'ils veulent en cultiver pour vendre, il leur faut prendre une *licence de culture*.

Le "Courrier du Canada" Imitant Voltaire !

Le *Courrier du Canada* persuadé qu'il est devenu nécessaire de réveiller ses six cents et quelques abonnés, complétement abrutis par sa prose soporifique,

leur a donné hier une nouvelle à sensation !

Mais pour arriver à ce résultat, le *Courrier* est obligé de passer les limites des faits possibles et de sauter à pieds joints dans le domaine du mensonge.

Le *Courrier* prétend, au sujet du dîner que plusieurs amis de Québec, veulent offrir à notre ami M. Fréchette, que L'ELECTEUR n'a pas jugé à propos de donner certains renseignements, que lui le *Courrier*, publie avec une effronterie qui n'a d'égal que sa mauvaise foi.

Nous n'avons jamais entendu parler des toasts qui seront portés ce soir-là, ni des décorations ou devises qu'on mettra dans la salle du banquet, mais ce que nous savons certainement, c'est que le *Courrier du Canada* a fait fausse route, tout comme naguère, lors de son fameux procès avec l'Hon. M. Langevin, quand pour certains faits allégués, il a été obligé de demander honteusement pardon à l'Ex-Trésorier de la Province ; en ce temps-là comme aujourd'hui, il chérissait la devise de feu Voltaire.

Mentez, mentez, il en restera toujours quelque chose.

INFORMATIONS.

On commence à parler, à Paris, dans les centres officiels, de la possibilité de faire les élections générales au printemps prochain.

On semble compter que le rétablissement du scrutin de liste serait voté au mois de novembre ou de décembre par la Chambre, et au mois de janvier par le Sénat.

Le Gouvernement conservateur de la Province de Québec, est en voie de faire perdre à la Province quatre cent mille piastres, par ses négociations à Paris.

Le Gouvernement conservateur de la Puissance du Canada, est en voie, de son côté, de faire perdre au pays au-delà de soixante millions, par ses négociations à Londres.

Et la presse conservatrice chante en chœur les succès de nos *kabiles gouvernants* !—(La Concorde.)

—Les personnes qui ont l'intention de vendre le tabac qu'elles ont cultivé, sont tenues de prendre une licence au bureau du Revenu. Cette licence est donnée gratuitement, et s'obtient en signant une requi-sition que le Percepteur est chargé de fournir.

Avis est donné que les autorités doivent commencer une ronde en vue de faire observer la loi et de confisquer tous cigares, tabac coupé ou en feuilles, offert en vente et qui ne portent pas les timbres requis.

On dit que le Prince et la Princesse de Galles ne feront pas leur voyage dans l'Australie, lors de l'exposition à Melbourne.

Un steamer portugais appartenant à la compagnie de navigation du Cougo, est parvenu à remonter cette rivière jusqu'à Noki, à deux heures de marche des quartiers de M. Stanley, le fameux explorateur africain. Ce voyage ouvre de nouveaux comptoirs au commerce européen.

DEPECHE TELEGRAPHIQUES

EUROPE.

ANGLETERRE.

Londres, 7 sept.
Les ouvriers fabriquant les clous seront en grève dans plusieurs parties de l'Angleterre, samedi ; il demandent que leur paie, déjà plusieurs fois réduite, soit augmentée de 20 par cent.

Une nouvelle complication vient de surgir dans les affaires de l'Orient au sujet de la frontière du Monténégro ; le Prince régnant refuse d'envoyer des troupes, à moins que les autres puissances européennes ne l'indemnisent et aucune d'elles n'a envie de le faire.

La Porte a remis aux ambassadeurs une note les informant que les Albanais consentaient à la cession du Dulcigno.

FRANCE.

Paris, Sept. 7.
La Patrie dit que Gambetta refuse de se servir de son influence auprès de M. de Freycinet, pour l'amener à des idées plus conformes à celles de la Gauche.

La Patrie dit aussi que la question de l'attitude du Gouvernement vis à vis les congrégations non autorisées, peut seulement être réglée par la Chambre des Députés.

Le Temps dit que 60 congrégations religieuses ont signé la lettre qui a été proposée par le gouvernement, parmi lesquelles se trouvent les Oblats et les Trappistes.

ESPAGNE

Madrid, 7 sept.
Les relevés des élections pour les conseillers généraux annoncent le triomphe à une grande majorité des candidats du gouvernement.

RUSSIE.

Saint Pétersbourg, 7 sept.
Une nouvelle édition du journal Nihiliste, *La volonté du Peuple*, a été mise en circulation ici portant la date du 3 sept.

FEUILLETON DE "L'ELECTEUR."

No. 48

PERUVIENNE

PAR
RAOUL DE NAVERY.

XIII

L'ALDEE

Elle se jeta dans les bras des Indiennes, pleurant de reconnaissance et de regret, et souffrant, pour la première fois, de se sentir pauvre et dénuée.

Ce fut en jetant les yeux sur ses pauvres vêtements qu'elle aperçut deux chaînes d'or enroulées autour de son cou, et à demi cachées par les lambeaux d'une mantille.

Elle les arracha de ses épaules et les passa au cou de celles qui, après l'avoir accueilli, sauvée, aimée, pleuraient encore à la pensée de la quitter.

La voyageuse suivit des yeux le canot qui menait vers l'Aldée les pauvres et reconnaissants Indiens, puis, aidée par le prêtre d'Andoas, elle quitta cette mission

le jour même et prit la route de Laguna.

XIV

LA FIN DE L'ÉPREUVE

Le docteur Roméro écrivait la dernière page d'un volumineux travail sur les *Missions espagnoles*, quand un enfant indien, attaché à son service, vint le prévenir qu'une femme demandait à être introduite près de lui.

C'était une créole, ajouta l'enfant, jeune, mais avec les cheveux tout blancs.

Le supérieur général des Missions espagnoles quitta son bureau et courut vers le senal de la demeure, construite en bois comme les cabanes qui l'entouraient.

Une femme était debout près de la porte, et, s'appuyant au linteau, elle attendait pâle, exténuée, qu'on lui accordât l'hospitalité.

En voyant paraître le docteur Roméro, elle tomba sur les genoux.

Bénissez-moi, mon père, dit-elle, et sauvez-moi !

Le vieillard relève la voyageuse, l'examine avec une compatissante pitié, et lui demande simplement :

Que voulez-vous de moi ?

Mon nom suffira pour vous l'apprendre, mon père, je suis Mme Godin des Odonais.

Vous ! s'écria le docteur, hélas ! je vous croyais morte, victime d'un admirable dévouement.

Qui donc vous a parlé de moi ?

Un médecin français.

Rivals ?

Oui, Rivals

Oh ! le misérable ! le misérable ! s'écria Isabelle en fondant en larmes.

Ce nom lui rappelait le souvenir des êtres aimés morts pour elle au fond des grands bois...

Elle resta un moment sans parler, affaissée sur un siège de bambon près duquel le docteur Roméro l'avait conduite. Des sanglots soulevaient sa poitrine, et ses épaules tressaillaient nerveusement. Tandis qu'elle restait abîmée dans sa douleur, le vieillard contemplait cette femme qui avait été la plus enviée, la plus riche, la plus heureuse entre toutes les beautés de Quito et de Rio-Bamba. Ses yeux se monnaient de pleurs en voyant ses pieds nus entourés par des béjuques soutenant les semelles de cuir fauve enlevées aux souliers de ses frères morts ; la jupe de tucuyo, anémone d'une pauvre Indienne de l'Aldée, les lambeaux de soie noire croisés sur son sein, et ses cheveux blancs, ses longs cheveux blancs flottant comme un voile derrière elle.

Ma fille, demanda de nouveau le docteur, que puis-je pour vous ?

Mme des Odonais releva la tête. Sa

tâche restant inachevée, elle ne se sentait pas le droit de faiblir. D'un mouvement rapide, elle s'essuya les yeux et raffermir sa voix :

Où est ce Rivals ? dit-elle.

A Oméguas.

Pouvez-vous l'envoyer prévenir de mon arrivée ?

Certes ; mais ne craignez-vous point que sa

vue vous cause une commotion pénible ?... Vous avez grandement à vous plaindre de lui...

Dieu sait quel compte nous avons à régler tous deux, mon père... En ce moment, je songe moins au châtimement de ce misérable qu'à défendre les intérêts de mon mari... Tout ce qui reste d'une fortune considérable est entre les mains de cet homme... mes émeraudes, ma vaisselle plate, ceux des diamants que je n'ai point vendus, et dont la valeur peut être d'un grand secours pour M. des Odonais...

Rivals ne peut rendre la vie à ceux qui dorment là-bas, mais Rivals peut restituer, et je veux qu'il restitue...

Bien, ma fille ; j'écrirai ce soir même au gouverneur d'Oméguas, je le prierai d'inviter et au besoin d'obliger Rivals à revenir ici.

Le jour même, un exprès partit en canot.

A dater du moment où Mme des Odonais se trouva en communication directe avec ceux qui pouvaient lui aider à pour-

ETATS-UNIS.

Glen Station N. H., 7 sept.
De grands feux dans les bois ravagent toute la partie nord du New Hampshire.

ANTILLES.

St. Georges, Bermudes, sept. 1.
L'ouragan le plus terrible que les îles aient vu depuis cent ans, s'est abattu sur elles, dimanche matin, et a duré jusqu'au lundi matin. Le dommage est considérable.

CHINE.

Hong kong, août 11.
On se plaint que les pirates sont très actifs dans les mers de Chine, ils ont même capturé un vaisseau armé appartenant au gouvernement chinois.

CAMPAGNE AFGHANE.

Candahar, 7 sept.
Les patrouilles de cavalerie rapportent que les villages autour de Candahar sont pleins des morts de l'ennemi.
Les régiments de Yakoub Khan sont dispersés, et ce qui en reste désire faire la paix.
Le général Phayre qui n'est qu'à deux journées de marche de Candahar a reçu ordre de ne pas venir plus loin.

CANADA

Toronto, 7 sept.
Les pertes par le feu à la fabrique Simpson se chiffrent à \$30,000.

Le Lieutenant-Gouverneur a ouvert l'Exposition, à 2 heures.

Montréal, sept. 7.

La pétition de Madame Trudel contre son mari a été renvoyée par le Juge, attendu qu'il n'y avait rien de prouvé contre le défendeur qui put justifier la Cour de le priver de garder son enfant.

Des malfaiteurs ont placé un billot en travers du chemin de fer conduisant à La Chine, et le train des passagers a bien manqué de dérailler.

La police cherche les déserteurs des bâtiments de guerre, maintenant à Québec.

L'arpentage de la réserve des Sauvages à Caughnawaga est terminé.

Ottawa, sept. 7.

L'inspecteur des Postes continue à poursuivre les maîtres de poste qui se servent de vieux timbres pour l'expédition des lettres. Plusieurs de ces personnes ont été arrêtées et sévèrement punies.

REPRODUCTION.

LE CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE.

(De la Concorde.)

Les négociations en Angleterre.

Le Citizen d'Ottawa, l'un des principaux organes du parti conservateur, publiait l'autre jour une longue dépêche de Londres, au sujet des négociations relatives à la construction du chemin de fer du Pacifique.

Il paraît que deux compagnies rivales offrent à nos ministres—maintenant en Angleterre—de construire le chemin de fer du Pacifique, aux conditions suivantes: 1o. le gouvernement complètera toute la partie du chemin, qui est actuellement sous contrat; 2o. la compagnie construira environ 2,000

milles, y compris les 645 milles qui séparent le lac Napissing de Thunder Bay; 3o. le gouvernement payera \$10,000 par mille et donnera 50 millions d'acres de terre.

Si ces conditions sont acceptées, et il est probable qu'elles le seront, voici quelle sera la position respective, et du gouvernement et de la compagnie, contractante.

En d'autres termes, voici ce que le chemin de fer du Pacifique coûtera à la Puissance du Canada, et les bénéfices probables que la compagnie, qui le construira, réalisera, par ce marché.

Indiquons d'abord, ce que coûteront, au bas prix, les travaux déjà entrepris par le gouvernement:

Thunder Bay à Sil Kirk.....	\$12,000,000
Pembina à Sil Kirk.....	1,000,000
Sil Kirk, 200 milles à l'Ouest.....	2,400,000
Yale à Kamloops.....	9,000,000
Exploitation.....	3,000,000

Formant une valeur qui sera transportée par le gouvernement à la compagnie, de.....\$27,400,000
Ajoutons à cela le subside de \$10,000 par mille sur 2,000 milles..... 20,000,000
Cinquante millions d'acres de terre, valant en moyenne \$2 de l'acre, suivant le prix établi par les derniers règlements pour la vente de ces terrains.....100,000,000

Recettes totales de la compagnie.....\$147,400,000

Or, mettons en regard de ces chiffres, le coût probable de la construction de ce chemin de fer. En 1872, Sir Hugh Allan en estima le coût à 80 millions, et Sir Charles Tupper déclara, à la dernière session, qu'il ne dépasserait pas \$85,000,000.

A ce compte, la compagnie qui se chargerait de la construction du chemin de fer du Pacifique, réaliserait donc un profit net de SOIXANTE ET DEUX MILLIONS QUATRE CENT MILLE PIASTRES.

Ce serait une perte d'autant pour le pays, qui payerait au-delà de cent quarante-sept millions, pour un chemin qui n'aurait coûté que quatre vingt-cinq millions!

La presse conservatrice ne ferait-elle pas mieux de calmer un peu l'enthousiasme qu'elle manifeste au sujet de la mission de Sir John en Angleterre?

Puisqu'elle publie, elle-même, les conditions que nous avons rapportées plus haut, ne ferait-elle pas mieux d'expliquer au public en quoi elles sont si avantageuses au pays?

AVIS.—L'administration n'est aucunement responsable des correspondances insérées dans ce journal.

CORRESPONDANCE.

Québec, 8 sept. 1880.

A Monsieur le Rédacteur de L'ELECTEUR.

Monsieur,
Il a paru dans les colonnes du Journal de Québec, un rapport officiel de la dernière séance du Conseil de Ville. L'un des paragraphes de ce compte rendu se lit comme suit: "Présenté une pétition de M. Ambroise Lafrance et autres résidents de cette cité, se plaignant que leur industrie est exploitée par les "Sœurs du Bon Pasteur, qui ne paient pas la taxe d'affaire, ainsi mettant les péti-

tionnaires hors d'état de leur faire com-
pétition et demandent qu'elles soient
taxées aux mêmes taux que les pétition-
naires."

Je regrette, M. le Rédacteur, d'avoir à déclarer ici que cet avis est complètement faux. Pour des raisons personnelles et un sentiment de délicatesse facile à comprendre, je me suis abstenu de signer cette pétition. Je suis demeuré parfaitement étranger à la demande qui a été faite, bien que je partage la manière de voir des requérants.

J'ai l'honneur d'être,
M. le Rédacteur,
Votre tout dévoué,
G. A. LAFRANCE.

A TRAVERS LA VILLE.

Douane.—Les recettes de la douane ont été hier, de \$294 97.

Nos rues.—Un certain montant d'argent a été voté, vendredi, pour l'entretien et la réparation de nos rues. Espérons que cette fois-ci nous verrons une amélioration marquée, et que la Corporation se fera un devoir de ne pas gaspiller les fonds de la ville.

Société St. Jean Baptiste de St. Sauveur.—A une assemblée générale de la Société St. Jean-Baptiste de St. Sauveur, de Québec, tenue le 5 du courant, à la Salle du Conseil Municipal de St. Sauveur, les membres dont les noms suivent ont été élus officiers pour l'année courante 1880-81.

Président—J. B. Caouette.
Vice-Président—Dr. J. A. Dion.
Secrétaire—Alf. Morissette.
Assistant-Secrétaire—Dr. Laroche.
Secrétaire correspondant—Dr. C. Gingras.
Trésorier—J. H. Patry, réélu.
Assistant-Trésorier—Hector Pageau.
Commissaire-Ordonnateur—Pierre Dubé.
Assistant-Commissaire-Ordonnateur—Joseph Bileau.
Capitaine de la Garde d'Honneur—Delphis Breton.

Auditeurs—Geo. Paquet, Ed. Dolbec.
Percepteurs—F. X. Morency, Elzéar Larcher, Noé Ruel, Frs. Gagnon.
Comité de Régie—Michel Fiset, Jonas Gosselin, Ferd. Marois, Ls. Vézina, Arth. Drolet.

Ensuite il est proposé par M. H. Pageau, secondé par M. Louis Nap. Bolduc et résolu: Que des remerciements sincères sont dus et soient votés aux officiers sortant de charge, pour la manière habile avec laquelle ils ont rempli chacun leur charge respective, et que la liste des nouveaux officiers soient publiés dans les journaux français de la ville.

Il est encore proposé par M. Jonas Gosselin, secondé par M. le Dr. Dion, que le rapport qui vient d'être soumis par M. le Trésorier soit adopté et que des remerciements lui soient dus et lui soient votés pour la manière habile avec laquelle il a accompli les devoirs de sa charge.

J. B. CAOINETTE,
Président.
ALF. MORISSETTE,
Secrétaire Archiviste.

Parts de Banques et valeurs.—Des arrangements pris avec un agent de change de Québec, permettront à L'ELECTEUR de tenir ses lecteurs au courant, journellement, des fluctuations du marché monétaire. Nous commençons, aujourd'hui, cette cote régulière des fonds.

—Il y a des voyous, dans la rue du Roi,

qui se plaisent à enlever les madriers qui servent de trottoir devant la résidence d'une pauvre veuve très respectable.

Avis à la police d'aller faire une ronde dans ces parages.

Chambre de discussion de Québec-Est.—On nous informe que sous peu, la Chambre de Discussions de Québec-Est doit être ouverte de nouveau. Nous sommes heureux d'apprendre cette nouvelle.

Nous indiquerons dans quelques jours, le local où devront se présenter les membres qui voudront bien faire partie de la chambre de Discussions de Québec-Est.

Ministériel.—Tous les Ministres locaux sont en ville, à l'exception de M. Paquet, qui voyage pour sa santé, et non pour celle de la Province.

Personnel.—Messieurs Stephenson et J. Berry sont arrivés de Manchester, Angleterre, par le vapeur Lake Nepigon. Ces deux messieurs sont venus au Canada pour surveiller la pose des nouveaux engins dans les manufactures de coton Hudson, à Hochelaga.

Presqu'un accident.—Hier matin, pendant qu'un jeune homme traversait la rue du Prince-Edouard, une locomotive le frappa, mais si légèrement, qu'il n'eut aucun mal, et en fut quitte pour une bonne peur.

—Quelques résidents de la rue Latour, résolurent de faire maison nette d'un certain établissement dans la même rue. Ce qui fut dit fut fait, et en un clin d'œil, nymphes et ménage passèrent ou par les portes ou par les fenêtres.

Inspection.—Le corps de police de la ville a été inspecté, ce matin, par le chef de police. Tous étaient sans reproche et d'une propreté remarquable.

Espérons que ces hommes seront retribus selon leur mérite.

Artillerie.—Les deux compagnies d'artillerie sous le commandement des capitaines Roy et Boulanger se sont rendues, hier, à l'Île d'Orléans pour leurs exercices annuels de tir.

Bagarre.—Une forte querelle a eu lieu, dimanche soir, à St. Sauveur. Les deux individus ont voulu clore la discussion en se servant de couteaux. On dit même qu'il y en a un d'assez grièvement blessé.

Retraite.—La retraite des vicaires du diocèse de Québec a commencé, hier.

Le Musée Canadien.—Nous accusons réception du 1er numéro du Musée Canadien, faisant suite à la première livraison du Pèlerin de Ste. Anne.

Ce journal est entièrement dévoué à la propagation de la littérature canadienne. Outre le Pèlerin de Ste. Anne, dont la publication est continuée dans la Musée, l'éditeur publie aussi une magnifique nouvelle de M. V. E. Dick, intitulée: Le serment du Balafre. Ce journal est très intéressant et mérite d'être dans toutes les familles. Nous espérons que nos amis se feront un plaisir de l'acheter.

Le Musée Canadien.—paraîtra trois fois par semaine, le lundi, le mercredi et le vendredi. L'abonnement est de \$1.50 par année, \$1.00 pour 8 mois et 50 cents pour 4 mois. Le numéro, un centin. Bonne commission aux agents.

S'adresser à l'Editeur, M. J. F. Morissette, No. 76, rue St. Joseph à Québec.

Pour les amis de Québec, M. Lepage, collecteur de L'ELECTEUR, aura le plaisir de les voir dans le courant de la semaine et de solliciter leur abonnement.

Département du feu.—Rapport du mois d'août.

2 alarmes pour incendies.	
8 " " feu de cheminées.	
1 fausse alarme.	
1 alarme par le Téléphone.	
Assurances sur propriétés et marchandises.....	7,500.00
Pertes sur propriétés.....	8,000.00
" " marchandises et meubles.....	18,000.00
	\$33,500.00

PHILIPPE DORVAL,
Chef Dépt. du feu.

MM. BRUNET & LAURENT, Enseigne de la Feuille d'Erable, rue St. Joseph, St. Roch, viennent de recevoir par le dernier Steamer de la malle, une caisse de soie de couleur, très bon marché, des étoffes à Robes dans les nouveaux genres, étoffes à Manteaux, Fouritures, Franges, et un assortiment de lainages de fantaisie, une visite est respectueusement sollicitée.

—Pendant les grandes chaleurs et la saison des fruits, le Quina Laroche est très efficace dans un verre d'eau. Il déballe ainsi une amertume agréable, qui tonifie en combattant la soif, et prévient les désordres provoqués par les fruits, les boissons fermentées et les glaces.

FAITS DIVERS

Nouvelle manufacture.—Le terrain pour l'érection d'un nouveau moulin pour la fabrication du papier vient d'être choisi sur la rivière Ste. Anne par MM. Ford et cie. On dit que lorsque la bâtisse sera achevée, on croit se servir journellement de dix tonnes de pulpes.

Accident.—Un petit garçon du nom de Rochette est mort, hier, à St. Augustin, d'avoir mangé trop de cerises à grappes.

Corporation de la Banlieue.—A une réunion de la dite Corporation, il fut résolu d'éclairer les chemins St. Louis et St. Foye avec des lampes d'huile de charbon.

Voilà au moins une Corporation qui nous donne l'exemple.

Ventes par le Shérif—Aout 1880

La Corporation de la cité de Québec, contre Magloire Shink, des cité et district de Québec.

Un emplacement situé en la cité de Québec, rue St. Joseph, mesurant trente-deux pieds de front sur trente-six pieds et six pouces de profondeur, plus ou moins.

Vendu au bureau du Shérif, en la cité de Québec, le onzième jour d'octobre prochain, à 10 heures du matin.

La Corporation de la cité de Québec; contre Ferdinand Lachance, des cité et district de Québec, charpentier.

Un emplacement situé en la cité de Québec, rue de la Reine, quartier St. Roch, mesurant 38 pieds et 9 pouces de front, et n'ayant que 26 pieds à la profondeur, sur 66 pieds et deux pouces de profondeur, avec hangar dessus construit.

Vendu au bureau de Shérif, en la cité de Québec, le onzième jour d'octobre prochain, à 10 heures du matin.

Jules Ernest Livernois, de la cité de Québec, photographe; contre Pierre L'Hérault dit L'Heureux. Onésime Eugène L'Hérault dit L'Heureux.

Un emplacement situé en la paroisse de Saint Roch de Québec, sur le côté sud de la rue Desfossés, contenant environ 24 pieds de front sur 50 pieds de profondeur; ensemble avec une maison en pierre de taille à trois étages sus érigée.

2. Un autre lot de terre situé en même lieu, voisin du lot de terre en premier lieu décrit, contenant 31 1/2 pieds de front sur

suivre son but, elle éprouva un soulagement subit. Une nourriture abondante et saine lui rendit assez rapidement des forces. Mais la blessure de sa main, en dépit du zèle avec lequel on la soignait, conservait des caractères inquiétants.

Plus d'une fois taudis que le docteur Roméro la pensait, Mme des Odonais lui demanda avec une angélique résignation:

Il faudra me couper la main, n'est-ce pas?

Et le vieillard, tout en essayant de dissuader l'infortunée de cette pensée terrible ne pouvait s'empêcher de répandre des larmes.

L'impatience d'Isabelle grandissait à mesure que s'écoulaient ses journées.

Mon père, disait-elle au docteur Roméro, songez donc qu'à l'heure où mon mari m'envoyait chercher par la galiote du roi de Portugal, il était dangereusement malade au fort d'Oyapok.... Est-il mort en m'appelant vainement à son chevet? S'il a survécu, ne me croit-il pas morte à mon tour.... Trois années, trois années, longues comme des siècles se sont passées depuis l'heure où il m'écrivit sa dernière lettre.... Je veux bien expirer en arrivant près de lui.... mourir en lui prouvant quelle puissance exerça sur moi le souvenir des années enfuies! Mais je veux rendre le dernier soupir en lisant une fois encore sa tendresse dans son regard, en

aisant dans ses mains la main où brille mon anneau de mariage....

Rivals arrivera bientôt, croyez-le; dès qu'il vous aura remis les objets qui lui furent confiés, vous partirez pour Loreto. Loreto, où vous attend votre père..

La pensée de revoir M. de Grandmaison causait, pour ainsi dire, à Isabelle plus de terreur que de joie; et comme le docteur lui en demandait la cause, elle répondit:

Quel compte n'ai-je pas à régler avec lui! Quels reproches ne peut-il pas m'adresser! J'avais le droit, le devoir, de partir contre l'avis de tous.... La loi divine et la loi humaine ordonnent à la femme de suivre et d'aimer son mari.... Mais je ne devais pas entraîner à ma suite Antonio et fray Juan! Je devais garder le courage de braver seule des périls que l'on disait épouvantables.... Et mon père peut me dire comme Dieu à Cain: "Qu'as-tu fait de tes frères! Qu'as-tu fait de Pablo, un enfant!" Et mon père peut me repousser et me maudire.... car de cette famille florissante, il ne reste que moi seule.... Moi, qui l'abandonne après l'avoir désespéré.

Non, ma fille, non, répondit le docteur Roméro, M. de Grandmaison ne vous repoussera pas.... l'excès de vos malheurs le rapprochera de vous.... Dans ses deux fils, il verra des martyrs de l'amour fraternel, et dans Pablo un ange qui peut-être vous a guidée et protégée à travers les

solitudes.... Les pères sont toujours pères, ma fille! Quand Dieu descendit à nous donner la mesure de sa tendresse pour les hommes, il les appela ses enfants.

Plusieurs jours se passèrent ainsi, partagés pour Mme des Odonais entre l'espérance et l'angoisse; elle attendait Rivals avec une fiévreuse impatience.

Un matin, tandis qu'elle épiait du regard la route que devait parcourir le médecin français pour arriver chez le docteur, elle vit s'avancer un groupe d'Indiens au milieu desquels marchait un homme vêtu à l'européenne et qu'ils paraissaient moins accompagner que garder.

Au premier regard, Isabelle l'avait reconnu.

Elle descendit rapidement l'escalier, rencontra le docteur Roméro à la porte du petit jardin, et lui dit d'une voix brève:

J'ai vu venir Rivals.... et j'ai peur... Je vous en supplie, mon père, restez près de moi, assistez-moi durant cette entrevue.

Le docteur promit à Isabelle de ne la point quitter. Il la suivit dans le salon, et alla lui-même ouvrir la porte au médecin français.

Celui-ci entra, le front haut, la lèvre dédaigneuse. Mais si sa bouche et son attitude mentaient, son regard troublé trahissait une secrète terreur.

Il allait s'avancer vers Isabelle, quand la jeune femme l'arrêta en étendant sa main blessée.

Répondez, dit-elle, répondez brièvement à mes questions. pourquoi avez-vous manqué à la parole donnée?.... pourquoi n'êtes-vous pas venu me rejoindre au carbet, où nous avons attendu vingt-cinq jours? Pourquoi? pourquoi?

La traversée avait été difficile.... dangereuse, répondit Rivals.

Et vous avez eu peur.... Soit! vous êtes lâche!

Je ne souffrirai pas.... dit Rivals.

Vous m'entendez.... reprit Isabelle. Je ne vous questionne pas comme un témoin, je me regarde comme votre juge. Vous aviez peur.... Je l'admets.... Mais Joaquín ne tremblait pas, lui! Joaquín eût vingt fois donné sa vie dans les tortures pour m'épargner une souffrance.... Vous revenez seul ici.... Qu'avez-vous fait de Joaquín?..

Rivals se troubla visiblement; cependant il s'efforça d'assurer sa voix pour répondre.

Je l'avoue, j'ai redouté les périls d'une seconde traversée.... D'ailleurs le nègre m'offrit de la faire seul, en compagnie de quelques Indiens.... Ma présence ne vous était pas indispensable, je le laissai partir.

(A continuer.)

50 pieds de profondeur, — ensemble les bâties sus-élevées.

Vendus au bureau du Shérif, en la cité de Québec, le onzième jour d'octobre prochain, à 10 heures de l'avant midi.

— Les Sœurs de la Charité de la cité de Québec, corps politique et incorporé, ayant son principal établissement en la cité de Québec; contre THOMAS GAUMONT, de la paroisse de St. Thomas.

1. Une terre située en la paroisse de Saint-Thomas, dans la seconde concession au sud de la Rivière du Sud, connue au livre de renvoi et sur le plan officiel du cadastre du comté de Montmagny, pour la paroisse de Saint-Thomas, avec une maison, grange et autres bâties dessus construites.

2. Une terre en bois debout, située même paroisse, en la troisième concession au sud de la Rivière du Sud.

3. Un lot de terre en bois debout, situé même paroisse et même concession.

4. Un moulin à scie de trent-six pieds de long sur vingt-quatre pieds de large, avec l'écluse, chaussée, dalle, tournants et traveaux.

5. Un lot de terre situé dans le canton Ashburton, faisant partie du lot No. 4, du premier rang de la subdivision primitive de Ashburton.

Pour être vendus les Nos. 1, 2, 3 et 4, à mon bureau, au palais de justice, dans le village de Montmagny, Mercredi, le Cinquième jour de Janvier prochain, à dix heures du matin; le No. 5 au bureau d'enregistrement du comté de Montmagny, au dit palais de justice, dans le dit village de Montmagny, le même jour, à dix heures du matin.

— Téléphore Gagnon, marchand, de la paroisse de St. Roch des Aulnais; contre Louis Marie Lord et Charles Lord, fils, tous deux cultivateurs, de la paroisse de Sainte-Louise.

1. Un arpent et quart de terre de front sur quarante-deux arpents de profondeur, situé sur le quatrième rang de la dite paroisse de Sainte-Louise, quatrième concession de la seigneurie de Saint-Roch des Aulnais.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Louise, Mardi, le Quatrième jour de Janvier prochain, à dix heures du matin.

La Corporation de la cité de Québec; contre Sophie Plante, de la paroisse de St. Roch Nord, dans le comté de Québec, veuve de Joseph E. Doucet, en son vivant de la cité de Québec, écuyer avocat.

Un emplacement situé en la cité de Québec, rue Christie, mesurant trente quatre pieds et dix pouces de front et huit cent quarante deux pieds en superficie, plus ou moins. Avec bâties dessus construites.

Pour être vendu au bureau du shérif en la cité de Québec, le onzième jour d'Octobre prochain, à dix heures du matin.

Ferdinand Weippert, de la cité de Québec, ancien marchand; contre Jean Baptiste Bedard, de la paroisse de Sainte-Foye.

1. Une terre de forme irrégulière, située en la paroisse de Sainte Foye, seigneurie de Gaudarville, comprenant les Nos. 1 et 250, du plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse, avec maison, grange et autres bâties.

2. Une terre de forme irrégulière, située en la paroisse et seigneurie ci-haut mentionnées, comprenant les Nos. 5, 248.

Vendues à la porte de l'église paroissiale de Sainte Foye, le Seizième jour d'Octobre prochain, à dix heures du matin.

Naissance.

Le 7 du courant, la dame de monsieur T. E. Saucier, une fille.

HEURES DE LA MARÉE HAUTE A

QUEBEC.

	Septembre.	Matin.	Soir.
Lundi.....	6	7 16	7 31
Mardi.....	7	7 47	8 05
Mercredi.....	8	8 24	8 41
Jeudi.....	9	9 00	9 17
Vendredi.....	10	9 37	9 58
Samedi.....	11	10 20	10 46
Dimanche.....	12	11 12	11 48

N. B.—Le courant monte 45 minutes après marée haute.

PHASE DE LA LUNE.

Premier quartier, samedi 11 Sept., à 1.40 p.m.

SOMMAIRE D'ANNONCES

NOUVELLES.

A vendre—A J. Auger.
A vendre—F. Bédard, tabacconiste.
M Geo Bellerive.
Société d'Horticulture de Québec—F. Oliver.
Voyage à bon marché—Capt. F. Boisvert.
Perdu.
Grand pèlerinage—Les enfants de Marie.
Grand pèlerinage—Les Dames du rosaire vivant.
Rien sans la santé.—M. A. Brassart.
Avocat—C. O. Labrecque.
Exposition—S C Stevenson.
Sachets Holman.—Bureau principal, 12, rue Ste. Anne, Québec, près de la Terrasse.
Avocat.—A. X. Talbot.
Compagnie d'assurance de Stadacona.

PORT DE QUEBEC.

ARRIVAGES.

Sept 7—Barque Heinrichs Dirks, Schultz Newcastle-on-Tyne, juillet 1, Wm. Crawford et fils, briques et charbon.
— Canada, Ludvigsen, Londres, juillet 19, G B Hall et cie, lest.
Vapeur Montréal, Thearle, Liverpool, août 26, W M Macpherson, 80 pass,

charg, gén, Québec, Montréal et l'ouest.

Vapeur Canadian, Menzies, Glasgow août 26, Allan, Rae et cie, 41 pass, charg, gén, Québec, Montréal et l'ouest.

George Peak, McDonald, Pictou, NS, août 26, pour Montréal.

Vapeur Lake Manitoba, Scott, Liverpool, août 28, Carbray, Routh et cie, 47 pass, charg, gén, Québec, Montréal et l'ouest.

Vapeur Ayton, Robertson, Cardiff, août 21 pour Montréal.

Vapeur Melrose Abbey, —, Pictou, NS, John Laird, 47 pass, charg, gén, Québec et Montréal.

ENTRÉS EN CHARGEMENT.

Sept 7—Minique, 921, Cardiff, J. Burstall, et cie, estacade Connolly.

Norway, 638, Glasgow, J. McLaren, et cie, Indian cove.

Hiero, 612, Londres, R R Dobell et cie, es-tacade Dinning.

R R Tagal 654, do do Rivière Ouelle.

Kalhope, 954, do do estacade Christy

Percy, 927, Londres, J Sharples, fils et cie, Sillery.

ACQUITTÉS EN DOUANE.

Sept 7—Vapeur Beaver, LeMaistre, Dalhousie, etc, A Fraser et cie.

Barge St François-Xavier, Baribeau, Plattz-burg, NY, Matthew et Hickott.

COMMERCE.

IMPORTATIONS.

Par Vapeur Canadian

Jos Amyot & Frères....	3 caisses
T Ledroit.....	25 boucauts
Joseph & Fils.....	11 "
Thibaudau frères & cie.	4 caisses
Mc'Al Shehyn & Cie..	1 "
Behan & Frères.....	6 "
do	12 rouleaux
do	3 ballots
Leger & Rinfret.....	2 "
do	1 caisse

Par Grand Tronc.

Mowell & Cie.....	250 tinettes lard
Peverly & Cie.....	4 caisses
do	6 quarts d'huile
Thibaudau frères & cie.	2 caisses
Hamel et Frères.....	3 "

BULLETIN COMMERCIAL.

QUÉBEC, 4 sept 1880.

FRETS SUR L'OCEAN.

Cinq cent trente-trois bâtiments à voiles d'outre-mer sont entrés à la Douane depuis l'ouverture de la navigation.

Les transactions pendant la semaine ont été comme suit :

Londres—Bois-blanc 21s. madriers, 65s. à 67js.
Londres—Planches 70s.
Glasgow—Madriers, 70s.
Montréal à Rivière Plate—Bois, de service \$16 par mille.

FRETS DU FLEUVE.

A Montréal—Sel, à 6 à 7 centins par sac. Charbon, \$0.80 à \$1.00 par tonne. Bois selé par 1000 pieds, planches, \$0.80 à \$0.90.
De Montréal à Québec—Fleur 5 centins par baril, 4 centins par sacs. Lard 10 centins par barils. Gros articles, \$1.00 par tonne.

FRETS DES PORTS DU GOLFE

De Québec à Miramichi, Gaspé Pictou, etc., 40 centins par baril, et \$5.00 par tonne par vapeurs.

Par goélette 30 à 35 centins par baril.

CHARRON.

Marché lourd—Charbon écossais, la dernière vente a eu lieu à \$5.10, Anglais, \$5.00, Sydney, \$4.75 par chaldron.

Deux cargaisons, une anglaise et une écossaise, sont encore sur le marché.

Le coke anglais se vend \$8.50 la tonne.

SEL.

Marché ferme. — Une cargaison de gros sel de Liverpool — 10 au tonneau — s'est vendue 47 centins par sac. Vendu en magasin 52 centins par sacs pour 11 au tonneau, et 55 pour 10 au tonneau.

BRIQUES A FEU.

Marque de Carr, en vente sur le quai de 28 à 30 par mille. M. T. et Cie. \$26 à \$28 par mille.

FER EN SAUMON.

Marché plus ferme—Summerlee No. 1 a été vendu \$22.50 comptant la tonne en petits lots.

COMMERCE.

COTES DES FONDS.

	Demandé.	Offert.	Dernier dividende par année.
Banque de Québec.....	05	03	
Banque Union du B. C.....	85	85	6

Banque Nationale.....	93	92	4
Banque des Town. de l'Est.....	107	105	7
Banque de Montréal.....	154	153	8
Banque des Marchands.....	108	105	6
Banque Can. de Commerce.....	129	129	8
Banque Ontario.....	88	87	6
Banque de Toronto.....	137	136	7
Banque Molson.....	100	99	6
Banque du Peuple.....	85	82	4
Banque Jacques-Carlier.....	91	95	5
Banque d'Echange.....	54	52	
Banque de l'A. B. du N.....	106	102	
Banque Ville Marie.....			
Banque de la Puissance.....	130	163	
Banque de Hamilton.....			
Banque Maritime.....			
Banque Fédérale.....			
Banque Impériale.....	108	107	7
Ass. financière D'Ontario			
stock préférentiel.....	101	100	8
do do ordinaire.....	108	106	8
Bons du G. T., 7 p. c.....			
Chars Urbains, Québec.....	143	141	8
do do Montréal.....	121	120	5
Cie. du gaz, Québec.....	103	101	7
do do Montréal.....	149	149	10
Cie. du Tél. de Montréal.....	138	132	
Do do de la Puiss.....	74	73	5
Cie de Nav. du Richelieu.....	64	64	
Cie des Vapeurs du Golfe.....	89	85	8
Cie des Traversiers Québec.....	125	120	8
Assur. Royale Canadienne.....	62	60	10
do pour le Feu.....	69	50	
Bons M. Ch. 8 p. c. stg.....			
Do 6 p. c. cy.....			
La Bourse.....			
Credit Foncier.....			
Cie. Mann. Cotton Montréal.....			
Valeurs de la Puissance.....			
Bons de la Puissance.....			
Dép. de gouv. 6 p. c. stg.....			
Do 5 p. c. cy.....			
Bons du Havre Québec.....			
Bons de la Corp Québec.....			

PRIX DE GROS.

Québec, 4 sept 1880.

Farine—Supérieure extra p. qt.	\$5.25	\$5.30
Extra supérieure.....	5.20	5.25
Belle (fancy).....	5.60	5.65
Extra du printemps.....	5.25	5.30
Superfine.....	4.75	4.80
Farine forte de boulanger.....	5.80	6.40
Fine.....	5.00	5.10
Moyenne.....	4.25	4.40
Recoupes.....	3.60	3.70
Farine en sacs d'Ontario.....	2.60	2.70
Farine en sacs de la cité.....	3.00	3.05
Farine d'avoine.....	4.75	5.00
" mais blanc, 100 lbs.....	1.35	1.40
" " jaune, " ".....	2.40	3.00
Farine de blé d'Inde jaune.....	2.70	2.80
" " " blanc.....	2.90	3.00
Graisse en seaux.....	2.25	2.30
Jambons par livre.....	0.11	0.12
Fromage par livre.....	0.09	0.12

BEURRE :

Cantons de l'Est, tinettes.....	\$0.15	\$0.16
Kamouraska, tinettes.....	0.17	0.18
Autres qualités, tinettes.....	0.11	0.15

PRIX DU MARCHÉ DE DÉTAIL

Québec, 4 sept 1880.

Farine de blé, par 100 lbs.....	3.00	3.45
Farine d'avoine.....	2.50	3.00
Farine de blé d'Inde.....	1.23	1.25
LAITERIE.		
Beurre frais à la livre.....	0.17	0.20
Beurre salé do.....	0.15	0.00
Fromage do.....	0.10	0.11
GRAINS.		
Blé par minot.....	1.50	1.60
Pois, do.....	1.00	1.50
Orge, do.....	0.70	00
Avoine par 40 livres.....	0.45	0.50
Sarrasin par minot.....	0.65	0.70
Mill do.....	3.00	3.50
Lin do.....	1.15	1.30
Blé d'Inde do.....	0.65	0.70
GIBIERS.		
Canards (sauv.) par couple.....	0.65	0.75
Canards noirs par couple.....		
Pluviers par douzaine.....		
Bécasse au couple.....		
Pigeons domest. au couple.....	0.20	0.25
Perdrix au couple.....		
DIVERS.		
Sucre d'érable à la livre.....	0.09	0.10
Sirop d'érable au gallon.....	0.50	0.65
Cafés frais à la douzaine.....	0.11	0.12
Haddock à la livre.....	0.40	0.50
Saindoux par livre.....	0.10	0.11
LÉGUMES.		
Pommes au baril.....	2.00	4.00
Patates par minot.....	0.25	0.40
Fèves par minot.....	0.50	0.60
Oignons par boîte.....	3.00	3.50
VOLAILLES.		
Dindes (vives) au couple.....	2.00	2.50
Dindes (jeunes) do.....		
Oies au couple.....	1.00	1.20
Canards au couple.....	0.75	0.80
Poules do.....	0.50	0.60
Poulets do.....	0.30	0.60
VIANDES.		
Bœuf à la livre, 1ère qualité.....	0.09	0.10
Do do 2me do.....	0.08	0.09
Lard do.....	0.07	0.08
Mouton do.....	0.07	0.08
Agneau, par quartier.....	0.70	0.80
Lard frais par 100 livres.....	6.00	6.50

MARCHÉ AUX BESTIAUX

DE QUÉBEC.

	Québec, 4 sept 1880.	
Bœuf, 1ère qual. par 100 lbs.....	9.00	10.00
do 2ème do.....	7.00	8.00
do 3ème do.....	4.00	6.00

Vaches à lait.....	15.00	40.36
Vaches extra.....	45.00	50.00
Veaux, 1ère qualité.....	5.00	10.00
Veaux, 2ème do.....	4.00	6.00
Moutons, 1ère qualité.....	6.00	8.00
Moutons, 2ème do.....	3.00	5.00
Agneaux, 1ère qualité.....	3.50	4.00
Cochons, 1ère qualité.....	7.00	7.50
Cochons, 2ème qualité.....	6.00	7.00

MARCHÉ AU FOIN DE QUÉBEC.

Foin, 1ère qualité, par 100 bottes	\$5 à \$6 00
Foin, 2ème do do	6.00 6.50
Paille.....	2.50 0.35

MARCHÉ AU CUIR.

Cuir espagnol à semelle, No. 1	
par livre.....	\$0 25 à \$0 27
Do do No. 2.....	0 23 à 0 25
Cuir à semelle dit Slaughter n. 1	0 30 à 0 32
Cuir à harnais.....	0 30 à 0 35
Waxed Upper.....	0 40 à 0 45
Vache dite Buff et Pebled, par	
pied.....	0 14 à 0 16
Vache à patente.....	0 15 à 0 16
Vache émaillée.....	0 15 à 0 16
Peaux de veau, lourd, par livre.	0 60 à 0 65
Do léger.....	0 45 à 0 50
cuirs fendus, petits.....	0 23 à 0 25
Do grands.....	0 28 à 0 32
Peaux de mouton Russels, par	
livre.....	0 35 à 0 40
Kid anglais, 2ar livre, en côtés.	0 00 à 0 00
Français do.....	0 00 à 0 00
Patna do.....	0 00 à 0 00
Slaughter do.....	0 00 à 0 00
Veau français par livre.....	1 10 à 1 40

PEAUX ET CUIRS

Peaux n. 1, vertes et inspectées,	
par 100 livres.....	\$10 00 à 10 50
do n. 2 do do	9 00 à 9 50
Préparées et inspectées pa. 100	
livres.....	9 00 à 9 50
Peaux de mouton, chaque.....	0 75 à 1 00
do de veau, vertes, par livre	0 12 à 0 15
Peaux à la livre.....	
Laine, par livre.....	0 25 à 0 36

Annonces Nouvelles

A VENDRE!

Une belle ferme de 120 acres, située dans la paroisse de St. Sébastien de Lambton, Comté de Beauce et voisine de l'Eglise, avec une grande et belle maison, granges, Laiterie, Hangar, etc. PRIX \$1,200, \$400 comptant,

Une esquisse de Gambetta.

Le Figaro donne un portrait du président de la Chambre, signé Albert Wolff. Si la ressemblance n'est pas absolument garantie, au moins les détails sont intéressants.

Il n'y a pas loin d'un quart de siècle que j'ai connu Gambetta. Nul n'est plus à l'aise que moi pour parler de cette personnalité bruyante; de tous ceux que M. Gambetta a connus dans sa jeunesse, le courtier parisien est peut-être le seul qui ne lui ait rien demandé quand son ancien avocat fut parvenu au sommet. On me dit que les grands ne l'ont pas changé et que mon ancien copain est resté l'on et serviable comme au temps de notre jeunesse. Ce temps est déjà loin et cependant en remontant le cours de mes souvenirs, Gambetta a toujours présenté pour moi et ceux de ma génération un principe incontestable d'autorité; il n'était encore rien que déjà il était quelqu'un, bien avant le procès Baudin qui commença sa fortune politique. Mais si humble qu'il fut Gambetta, déjà à cette époque il avait une grande autorité sur son entourage; il ne savait pas encore se diriger lui-même, il flottait entre le barreau et la politique, sans prendre pied nulle part; sa position sociale était inférieure à la nôtre qui commençait à avoir une petite réputation entre le café de Madrid et Tortoni; et cependant Gambetta était notre supérieur; c'est lui qui nous donnait des conseils dans un moment difficile; c'est lui qui toujours disait le dernier mot dans toutes les discussions, et tout copain qu'il fut, on le traitait avec une certaine déférence. La jeunesse, avec cette intuition de toutes choses qui lui est propre, avait flairé le futur homme d'Etat avant qu'il se fût découvert lui-même.

Voici pas mal d'années que je suis tenté d'esquisser le portrait de Gambetta jeune, qui jamais n'a été fait. Avec la célébrité, la légende a surgi. Il se peut que Gambetta ait beaucoup vécu au café Procope; je ne l'y ai point connu; il n'est pas sorti des bouges du quartier Latin, comme on le dit à tort, mais de cafés luxueux des boulevards. Tous les soirs dans la seconde phase de l'Empire, un groupe d'hommes de lettres et de journalistes se rencontraient après le spectacle, au café Véron d'abord, au café Riche ensuite. Dans le nombre, était Paul de Saint-Victor et le pauvre Xavier Aubryet; celui-ci était l'enfant terrible de la bande; en plein Empire, où il ne faisait pas bon parler politique dans les cafés, Aubryet, réactionnaire incorrigible, s'écriait à propos de bottes, sans penser aux mouchards qui pouvaient venir autour de nous:

Je vois ce que c'est: Vous voulez rétablir la guillotine.

Ordinairement, dans ces réunions, on causait art et littérature: on se communiquait les cancanes de coulisses de la soirée. Quelquefois, vers une heure, la conversation prenait une tournure politique avec l'entrée de Léon Gambetta, cet avocat encore obscur, celui dont Laurier nous disait: "On ne fera jamais rien de cet animal!" Le jeune avocat était toujours mal vêtu, mal peigné et mal étreint, sa barbe inculte, ses cheveux en désordre, sa redingote veuve de plusieurs boutons, sa cravate mise de travers, le nœud dans le dos, son linge maculé dans les aventures, faisaient de Gambetta un type accompli du bohème du boulevard. Quand je dis bohème, je ne parle que de la surface, car dans sa vie agitée et mal assise au début, Gambetta fut toujours et partout un modèle de loyauté et de droiture. Son ascendant sur ce groupe de littérateurs et de noctambules était énorme et incontesté; il n'était point un de ces habileurs de café qui, à tort ou à raison, parlaient des affaires politiques; on disait de lui: Ce garçon sait la politique! On pensait que Gambetta irait loin; on avait plaisir à l'entendre parler et à causer avec lui; souvent ces entretiens se prolongeaient sur l'asphalte après la fermeture des cafés. Quand, plus tard, quittant le café Véron, nous fîmes au café Riche, Gambetta nous suivit; il parlait toujours et on ne l'interrompait jamais. A une heure, M. Bignon l'arrêtait impitoyablement; il faisait éteindre le gaz: c'était sa suprême mesure quand nous écoutions encore Gambetta, malgré l'air glacial de la nuit qui nous envahissait par les fenêtres ouvertes. Je me souviens même de certaine soirée où nous avions conspiré contre l'inquiétude de M. Bignon. Au moment où, au milieu d'une conférence de Gambetta, les garçons éteignirent le gaz, nous tirâmes chacun une bougie de la poche, nous la plantâmes sur le marbre, et Gambetta continuait de parler au milieu de cette illumination improvisée.

Tout ce que je viens de dire est déjà loin; tout cela remonte bien avant le procès Baudin, et si j'exhume ces souvenirs, c'est pour bien établir qu'à ses débuts, dans la vie parisienne, ce bohème, cet inconnu qui marchait vers les plus brillantes destinées, était quelqu'un pour son petit groupe

qu'il dominait par la parole, comme aujourd'hui il domine les hommes politiques de son temps. Gambetta s'imposait partout non-seulement dans les cafés du quartier Latin, mais même au Palais, aux magistrats vieillards sous le barreau. Je l'ai vu à l'œuvre à la police correctionnelle, où, sous l'empire que nous passions pour défendre, les journaux du Figaro, compaissaient plus souvent qu'à leur tour. Nous étions sûrs d'avance d'être condamnés et au maximum encore. Villemessant a résumé un jour la situation en pleine audience, en disant au fameux Delessaux:

—Monsieur le président, à force d'être cité à votre barre, je commence à considérer la sixième chambre comme ma maison: un de ces jours j'y vous enverrai mon tapissier pour la meubler à mon goût.

Une autre fois, dans le cabinet de M. de Gonet, juge d'instruction, Villemessant répondit à la première question du magistrat:

—A quoi bon m'interroger? je sais d'avance que je suis condamné; je crois même que l'empereur attend déjà dans la pièce voisine pour tuer l'amende.

Les uns et les autres nous étions donc sûrs de notre affaire devant la correctionnelle. Moi, personnellement, d'être condamné de deux mois de prison, six jours la première fois, un mois la seconde, et de plus, un mois de supplément pour les coups que j'avais distribués à la suite de l'article incriminé. Ordinairement les petites peines se confondent avec les grandes. Je vois encore la face paternelle de M. Cassemiche. J'attends encore l'atténuation de sa voix, quand en me faisant connaître le jugement, il stipula expressément dans l'arrêt que mes peines ne se confondraient pas. De loin, j'envoie encore à ce magistrat un souvenir reconnaissant pour cet excès de bonté.

Nous autres jeunes journalistes, incapables de nous défendre contre la magistrature, nous allions ordinairement chercher Gambetta; non que nous espérions de son éloquence un adoucissement de la peine, mais pour embêter la magistrature. Ce jeune avocat discipliné avait le don d'irriter les juges. C'était une consolation pour nous, bien petite à la vérité, mais enfin, c'était toujours cela. Avec une joie féroce, nous allions réveiller Gambetta, à midi, dans son modeste logis de la rue Bonaparte; après le déjeuner chez Maguy, on arrivait au rendez-vous à la correctionnelle. La première impression était toujours la même. A la vue de Gambetta, qui, malgré les ordonnances, s'obstinait à ne pas couper ses moustaches, le président le toisait d'un air sévère; un jeune stagiaire, comme un autre avocat, se fût attiré une verte semonce. Mais, telle était déjà l'autorité de Gambetta, de cette avocat sans causes, qu'il s'imposait même au président. Il fallait voir Gambetta à la barre, la toque sur le coin de l'oreille, les cheveux en désordre, frappant de grands coups de poing sur la barre; il fallait entendre sa parole véhémement et terrible, ne reculant devant aucune imprudence. A mesure que Gambetta parlait, la face du président s'empourprait de colère, mais il écoutait ce jeune homme comme un avocat célèbre. Un jour, je vis que cela se gâtait, car pendant la plaidoirie, le président feuilletait le Code pour y découvrir un supplément à mon intention. Pour calmer le juge, j'essayais d'ajouter quelques paroles bien senties. Aux premiers mots, Gambetta me saisit par le collet, me fit asséoir violemment sur le banc et murmura à mon oreille:

—Si vous ajoutez un mot, vous en avez pour cinq ans!

Je me le tins pour dit.

J'ajouterai pour compléter ce croquis, que Gambetta était déjà opportuniste, il y a seize ans. Le mot est venu plus tard, mais le système existait déjà dans la pensée du débutant. Les deux mois, plus six jours de prison que j'avais à purger, m'affolaient; je ne me sentais pas le moindre goût pour la paille humide des cachots. M. Camille Doucet, un excellent homme, fit signer en ma faveur une pétition, ornée des noms les plus retentissants dans les lettres. M. Bacciochi se chargea de faire parvenir cette demande de grâce à l'empereur. En attendant, le parquet me fit savoir que j'aurais à me constituer prisonnier, faute de quoi on m'arrêterait sur la voie publique. Je m'en fus trouver Gambetta. A lui, républicain, je posai la question de conscience si, oui ou non, je devais accepter la grâce; au fond, je craignais un peu d'être bafoué par les jeunes républicains de cafés du boulevard. Une vieille barbe de la démocratie m'entendit et me dirigea vers Sainte-Pélagie plutôt que d'accepter quoi que ce fût de l'homme de Décembre. Heureusement pour moi, Gambetta était déjà opportuniste.

—Mon ami, me dit-il, votre détention ne sera utile à personne; en revanche, elle empoisonne votre vie. Pas d'hésitation, acceptez la grâce, c'est autant d'arraché à l'ennemi. De ce pas, allons au parquet pour obtenir un sursis.

Devant le Palais de Justice, Gambetta eut une inspiration.

—Ces messieurs du parquet, me dit-il, sont parfaitement capables de vous garder. Attendez-moi au café!

Au bout d'un quart d'heure, Gambetta revint; le parquet lui avait répondu qu'on me relâcherait quand j'aurais obtenu ma grâce, mais que, en attendant, les agents avaient ordre de s'emparer de ma personne. Au revoir! Le temps de sauter en voiture, et j'étais au chemin de fer; douze heures après je me trouvais à l'étranger décidé à faire pencher à Victor Hugo sur le rocher de l'exil et d'attendre comme lui la fin de l'empire. Vingt-quatre heures plus tard, le télégraphe m'apportait une joyeuse nouvelle. Sans consulter le parquet, sans demander avis à son ministre de la justice, l'empereur m'avait fait remise de toutes les peines. Les despotes ont parfois des moments heureux. Si Léon Gambetta m'eût conseillé de faire ma prison, je lui eusse obéi aveuglément, tant était grande son autorité sur ses amis. C'est parce que dans sa jeunesse, il était déjà un opportuniste que la paille humide des cachots me fut épargnée.

Décidément, l'opportunisme a du bon.

ALBERT WOLFF

AVOCATS

A. X. TALBOT

Avocat.

86 rue St. Joseph St. Roch.

Suit les Cours des districts de Montmagny et Beauce.

Bureau, 9 rue St. Pierre, Québec.

IRVINE & PEMBERTON

Avocats.

Rue St. Pierre, Bloc de la Banque

Union, 2e étage.

SEWELL, GIBSON & AYLWIN

119, rue St. Pierre,

Suivent les Cours d'Arthabaska et Québec.

LANGELIER & LANGELIER

MONTAMBAULT

105, Côte de Lamontagne.

Suivent les Cours de Beauce, Montmagny et Québec.

PELLETIER & CHOINARD

BUREAUX, Rue St. Louis.

Suivent les Cours de la Malbaie et de Québec.

ROSS STUART & STUART

BUREAUX,

Côte de la Montagne.

SUZOR & TESSIER

15, rue Buade, Québec.

A. LEGARE

43, rue Dalhousie, Québec.

Suivent les Cours de Montmagny et Québec.

O. O. LABRECQUE

Avocat

Bureau, 4, rue St. Pierre.

Résidence privée, 25, rue St. Joseph

J. & W. REID

No. 40,

RUE ST. PAUL, QUEBEC.

MANUFACTURIERS DE PAPIER FEU-

TRE pour le lambrissage des maisons

et pour mettre sous les tapis.

PAPIER GOUDRONNE pour les couvertures

des maisons.

PAPIER A ENVELOPPER, Gris, Brun,

Drab et Manilla, de toute grandeur et de toute

qualité.

SACS DE PAPIER faits à la machine pour

épicerie, et marchandises sèches, de toute

qualité et de toute grandeur.

LIVRES BLANCS, pour comptes ou mémoires

grands et petits faits à ordre, sous le plus court

délai.

IMPORTATEUR et MARCHANDS

De papiers à écrire,

D'enveloppes,

De plumes et

D'encre.

Et de toutes sortes de Papeteries.

Le tout sera vendu au plus BAS PRIX, soit en

gros, soit en détail.

TAPISSERIES, en gros seulement.

J. & W. REID,

No. 98 et 100, rue St. Paul

Québec, 15 juillet 1880.

E. TORCAPEL,

Graveur et Bijoutier,

No. 90, RUE ST. JEAN,

HAUTE-VILLE.

Québec, 16 août 1880.

12 m,

CONNOLLY & LATULIPPE

MARCHANDISES SECHES.

HAUTES NOUVEAUTES,
COIN DES RUES

St. JOSEPH et LA HAPELE,
VIS-A-VIS LE BLOC BRUNET

St. ROCH QUEBEC

Nous recevons maintenant une grande quantité
de marchandises d'Automne dans les derniers
goûts.

Québec 15 juillet, 1880.



CHEMIN DE FER
DE

Lévis et Kennebec.

A PARTIR DE

LUNDI, 28 JUIN,

Les trains marcheront comme suit :

	MIYTE.	MALLE.
Laisant Lévis		
pour St. Joseph	9.30 A. M.	4.00 P. M.
Arrivant à St. Joseph	12.30 P. M.	7.00 P. M.
Laisant St. Joseph		
pour Lévis	5.00 P. M.	6.00 A. M.
Arrivant à Lévis	8.00 P. M.	9.00 A. M.

P.S. Le présent terminus de cette ligne est
situé à 11 milles seulement des célèbres mines
d'or Chaudière. Des "stages" sont à la dispo-
sition des passagers à l'arrivée de chaque train.

Billets de retour pour St. Joseph,
1re classe . . . \$2.00
" " " 2me " . . . 1.25

ROBERT SMITH,

Gérant.

Québec, 15 juillet 1880.

E. JACOT,

HORLOGER ET BIJOUTIER,

71, RUE ST. JOSEPH,

ST. ROCH, QUEBEC.

Montres en or et en argent, Pendules et Horlo-

ges de tout genre, assortiment des plus variés et

des plus complets, Bagues pour Dames et Mes-

sieurs, anneaux, Boucles d'oreilles, Chaînes en

or, argent et plaqués.

Spécialités, Jones, Alliances, et

Bagues de mariages.

Que juillet 1880.

RIEN SANS LA SANTE.

Mens sana in corpore sano.

—ooo—

Récompense Nationale de

16,000 fr.

MEDAILLE D'OR, etc

QUINA LAROCHE

DE PARIS.

ELIXIR VINEUX

(Extrait des 3 Quinquinas.)

Apéritif, Fortifiant, Fébrifuge, recommandé

contre les affections d'estomac, anémie, lym-

phatisme, scrofules, etc.

Seul dépôt chez M. A. Brassart, professeur

botaniste diplômé.

No. 87, rue St. Georges Côte d'Abraham.

Québec, 23 août 1880.

COMPAGNIE

D'ASSURANCE STADACONA

Contre le feu et sur la vie

EN LIQUIDATION

Bureau au No. 95 Rue St. Pierre

au 3eme étage.

Les actionnaires qui doivent à cette compagnie

pour versements échus, sont requis de venir

régler et payer sous le plus court délai.

Québec, 15 juillet 1880.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ

Par la Compagnie d'Imprimerie de Québec

PAR

Chs. A. Ern. GAGNON M. P. P.

Au No. 76, Rue St. Joseph, St. Roch,

QUEBEC.

LIGNE ALLAN



Sous contrat avec le gouvernement du Canada
pour le transport des malles

CANADIENNES et des ETATS-UNIS

1880 Arrangements d'Eté 1880

Cette ligne se compose de puissants et rapides
steamers en fer de première classe, à machines
doubles, battis sur le " Clyde."

LES VAPEURS DE LA LIGNE DE LA

MALLE DE LIVERPOOL

partent de LIVERPOOL tous les JEUDIS et de
QUEBEC tous les SAMEDIS, faisant escale à
Loch Foch, pour recevoir à bord et débarquer les
Mallés et les Passagers allant en Irlande et en
Ecosse, ou en venant, devront partir comme suit:

DE QUEBEC

Peruvian Samedi, 4 sept.
Polynesian " 11 "
Moravian " 18 "
Sarmatian " 25 "
Circassian " 2 oct
Sardinian " 9 "

D'autres vapeurs pour Liverpool seront en-
voyés à des époques régulières pendant toute la
saison.

Prix du passage de Québec :

Cabine \$70 et \$80

Entrepont \$40

Intermédiaire \$25

Un médecin habile est à bord de chaque

vapeur.

Les cabines ne sont retenues qu'en payant

le prix de passage.

Des connaissances directs pour tous les points

du Canada et des Etats de l'Ouest donnés à

Liverpool et dans les grandes villes du conti-

nent.

Un "Tender" avec les Mallés et les Passagers

des steamers de la Malle pour Liverpool,

quittera le quai Napoléon, tous les samedis

matins à 9 heures précises.

Pour plus amples détails s'adresser à

ALLANS, RAE & CIE,

Agents, Québec.

Québec, 15 juillet 1880.

Maladies des yeux et des oreilles

DR. L. J. A. SIMARD,

Oculiste et Auriste,

46, RUE ST. LOUIS.

Heures de consultations de 9 h. a. m. à 12 a.

de 1 h. p. m. à 4 h. p. m.

Québec, 15 juillet 1880.

F. O. Vallerand & Frères

IMPORTATEURS

LAMPES,

LUSTRES,

VERRERIES,

HUILE DE

CHARBON,

Etc., Etc.

SEULS PROPRIETAIRES

du

Goblet National

Fabrique expres-

sément pour la fête de St. Jean-Baptiste.

EN GROS ET EN DÉTAIL.